

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2020 A 19H00

PRESENTS : AUBERTIN Erika, BEGIN Damien, BIANCONE Gilles, ECOFFET Florian, FERRAND Rachelle, GOBEROT Jean-Michel, JURET Jean-Sébastien, LATOUCHE Perrine, LAZZARONI Marie-Laure, ROUSSEAU Anne, SALIGNON Etienne, ROBERT Marc.

ABSENTS EXCUSES : BRUGIERE Corinne (pouvoir ROUSSEAU Anne), SCRIBOT Daniel, LEGELEY Marielle.

1. Intervention de VALECO

Le conseil municipal de Chaignay et trois représentants du conseil municipal de Villecomte recevaient Mme Pascal et son collègue du groupe VALECO pour faire le point et étudier les propositions de mesures d'accompagnement au projet éolien.

Au sujet de la modification du PLU de Villecomte (hauteur de construction) 'Villecomte a confirmé son engagement à le faire modifier. Valeco s'est engagé à prendre le coût et les démarches, auprès d'un bureau spécialisé, à sa charge. 'Villecomte demande si possible de modifier seulement la zone intéressant l'implantation d'éoliennes, Valeco en a pris note et voit avec son service juridique.

Valeco nous informe qu'une première étude environnementale est terminée, nous allons la recevoir d'ici une semaine. Le montage du mat de mesure aura peut-être un peu de retard (prévu au planning début janvier). Première étude paysagère en mars.

Valeco proposait de faire début Janvier une information sur le projet aux habitants des deux communes. Les conseils municipaux réfléchissent sur la façon de communiquer, réunion, ou atelier débat, ou ... et proposeront une date pour les deux communes. L'aide du SICECO sera demandée (dans le cadre de la convention signée entre SICECO/Chaignay/Villecomte).

Sur les mesures d'accompagnement ; les deux conseils municipaux, après avoir étudié les documents reçus de Valeco, et avis du trésorier payeur général, sont d'accord entre eux pour travailler sur la solution n°2 : entrée au capital avec revente des titres (les collectivités deviennent co-actionnaire de la SPV (société de projet) au moment de la création puis elles revendent leurs parts au moment du financement du parc). Investissement au moment de l'entrée au capital : 5% X le capital de la SPV (500€) soit 25€ soit 12,5€ par commune.

La solution n°3 pourrait poser problème par rapport au fond financier propre des communes.

Sur la première question, portant sur le terme 'co-décisionnaire' dans les choix, quels choix ? pouvoir de blocage ? Valeco répond : un protocole d'accord est à construire, par exemple prévoir de valider en CA les étapes stratégiques telles que : la validation de l'implantation des éoliennes, le nombre d'éoliennes, le gabarit envisagé, les mesures environnementales et paysagères... Blocage possible ! Le CA de la SPV proposé avec un représentant de chaque commune et deux représentants pour Valeco.

Pour la deuxième question, lors de la revente des titres les communes ne sont pas assujetties à des obligations de projet en lien avec le projet éolien.

La troisième question portant sur une possibilité de travail encadré par une convention de 'contrôle étroit' ne semble pas faire l'objet d'une obligation, puisque d'après Valeco, la convention de 'contrôle étroit' s'applique seulement pour le domaine public, (les forêts communales sont du domaine privé des communes). Le service juridique de Valeco vérifie l'éventuel besoin juridique d'un 'contrôle étroit'. Les communes et le SICECO feront le point sur ce sujet via une visioconférence avec Valeco. De plus le 'contrôle étroit' ne semble pas apporter un plus par rapport à l'entrée des communes dans la société de projet (SPV).

La suite du travail communes/Valeco/SICECO en janvier est de construire un protocole d'accord puis de rédiger un pack d'actionnaire pour la création de la SPV, également définir une communication du projet auprès des habitants des deux communes.

Séance du Conseil Municipal ouverte à 20 h 22 mn

La secrétaire de séance est Anne ROUSSEAU

Approbation du compte-rendu du 19 novembre 2020

Des corrections sont à apporter sur le point 7 – Questions diverses :

ATC : Terrain dit « la Drouillotte », et non *cimetière des Eléphants*

Le conseil préférerait la deuxième option, et non *opte préférentiellement pour la 2^{ème} option*.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Rajout d'une délibération à l'ordre du jour : accepté à l'unanimité

Convention avec le SICECO

2. Délibération : SICECO réseaux de communications électroniques (article 6.7)

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour. Le délégué auprès du SICECO, Marc ROBERT, va se renseigner plus en profondeur sur cette délégation optionnelle.

Le conseil approuve à l'unanimité

3. Délibération : Autorisation pour remboursement

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur Damien BEGIN a fait l'achat d'une boîte aux lettres pour Noël pour un montant total de 99.99 euros.

Le Conseil Municipal : une abstention et 12 voix pour

- après avoir pris connaissance de la facture jointe au présent extrait des délibérations ;
- après en avoir délibéré et à la majorité des membres ;
- autorise Monsieur le Maire à rembourser à Monsieur Damien BEGIN, la somme de 99.99 €.

4. Choix du groupement d'études pour l'aménagement du lotissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur les devis reçus.

Les prestataires seront en charge de :

- 1^{ère} partie : Etude : travaux de topographie et de foncier : Cabinet BAFU : 10 315 € - Mornand : 7 900 €
- 2^{ème} partie : Suivi de chantier : BAFU : 9 500 € - Mornand : 14 200 €

Soit BAFU : 19 815 € et MORNAND : 22 100 € soit un écart de 2 285 €

Le conseil municipal a l'unanimité décide de lancer l'étude du projet.

Et charge Monsieur le Maire de négocier le suivi de chantier auprès des deux prestataires.

5. Point sur le budget 2020

Monsieur le Maire a rencontré le nouveau trésorier Monsieur SOUPART, le 16 décembre 2020. Il lui a fait part des projets de la commune : projets de construction et surtout de lotissement.

Concernant les terrains à mettre en vente, il est nécessaire de créer un « budget annexe lotissement ».

Budget annexe à prévoir sur 2021.

Le constat fait par le TPG sur notre commune est que nos finances budget investissement et budget fonctionnement sont excellentes. Monsieur le Maire remercie les élus précédents pour cet héritage. L'année 2020 confirme cette gestion sage et responsable.

Nos finances actuelles permettent sans aucun problème de financer la part communale sur la réalisation du terrain multisports (par exemple), sans faire appel à l'emprunt.

6. Délibération convention avec le SICECO

Dans le cadre du projet éolien, une convention entre le Siceco, les communes de Villecomte et Chaignay doit être signée. Cette convention de service permet aux communes d'être accompagnées et

conseillées sur le projet éolien avec VALECO par le Siceco (communication avec les habitants, accompagnement juridique,..).

Seules les communes ont un pouvoir de décision, ce service est gratuit, sa durée est de 1 an reconductible jusqu'à la fin du projet.

Accepté à l'unanimité

7. Rapport des comités et des commissions

Travaux : Jean-Sébastien JURET

cimetière :

Le carré D n'a pas encore été inventorié. Jean-Sébastien JURET va missionner des membres de son comité travaux, Anne-Marie NAUDET et Marie-Ange CHAUME-LAGOUTTE. Il devient urgent de réaliser ces constats afin que nous puissions être en conformité avec la réglementation.

Rue Neuve :

Diverses solutions sont possibles pour réduire l'écoulement des eaux pluviales (EP) sur la rue Neuve.

- Faire un nouveau regard qui permettra la récupération des EP des toitures
- Faire écouler rue du Puits Chirot les EP de la toiture du 3 rue Neuve

Eolien :

Jean-Michel GOBEROT se pose la question : comment faire vivre le comité éolien dans ces périodes où les réunions sont déconseillées ? Etant donné les mesures gouvernementales sur l'état d'urgence sanitaire, le comité se réunira dès que possible. A voir une communication via les BAL. Les adjoints et M. le Maire en décideront prochainement.

Jeunesse et école :

Rachelle FERRAND informe que la subvention a été accordée pour le projet jeune. Toujours dans l'attente de pouvoir se réunir sans enfreindre les recommandations sanitaires.

Il manquait un délégué suppléant pour le SIVOS, Marie-Laure LAZZARONI est désignée.

Communication : Perrine LATOUCHE

Deux devis ont été demandés pour l'impression du Casnédois. Les membres du conseil décident de retenir le fournisseur des précédents Casnédois, pour un montant légèrement supérieur mais une prestation de plus grande qualité visuelle.

8. Questions diverses

Enfouissement des réseaux :

Rue Neuve :

Marc ROBERT informe le conseil que les dossiers de demandes d'enfouissement des réseaux faites auprès du SICECO sont bouclés pour 2021. Notre demande pour la rue Neuve est malgré tout maintenue et nous pensons pouvoir être retenu pour l'année 2022.

Rue Meix Esprois et zone artisanale :

Réunion effectuée en présence d'Anne GUEULIN du Siceco concernant le projet de viabilisation des 5 lots à bâtir, avec une extension sur la zone artisanale ainsi que le renfort de réseau pour viabiliser l'emplacement du futur pôle regroupant les équipements publics et administratifs.

SITIV : Etienne SALIGNON, délégué suppléant

Suite à la dernière réunion, le SITIV risque à terme d'être absorbé par le Grand Dijon, et il n'y aurait plus que 6 membres représentant les petites communes.

Certaines communautés de communes sont contre et devraient saisir le tribunal administratif.

Eglise : Animation lumineuse de certains vitraux intérieurs, 2 devis ont été demandés : Le conseil retient le devis le moins disant celui de l'entreprise SMART. Des essais sont menés pour réaliser un éclairage extérieur... A suivre

Réparation de l'appartement rue du Presbytère :

Les heures passées par l'agent communal aux diverses réparations et dégradations de l'appartement vont être comptabilisées afin de transmettre le montant à l'assurance et nous serons indemnisés

Le jardin partagé :

Une communication sera faite dans Chai'news pour connaître les besoins des administrés et les personnes intéressées.

La date du 23 janvier 2021 est retenue pour le nettoyage.

Jardin conservatoire :

Plusieurs arbres sont morts... La question de replanter ou non se pose. A voir en réunion Comité avec l'appui de devis.

Aménagement de la mare :

Erika AUBERTIN propose l'achat d'auge pour décorer et délimiter la parcelle. Un appel sera fait auprès des habitants. Un merlon sera peut-être nécessaire pour un maintien quantitatif de l'eau...

La noue ou fossé arrivant sur la Mare depuis les champs PAUL/ROUGET fait débat quant à sa largeur et son entretien. Monsieur le Maire a rencontré le président de l'AFIAFAF responsable afin que la fonction originelle de ce fossé redevienne opérationnelle. En attente d'informations complémentaires...

Marie-Laure LAZZARONI a lancé l'idée d'une boîte aux lettres « à ondes positives ». A mettre en place sans délai. Marie Laure LAZZARONI et Damien BEGIN gèrent...

Vente habitation rue Basse :

A l'unanimité, le bien du 15 bis rue Basse ne sera pas préempté

Commerces itinérants :

Début février : deux commerçants seront présent Place St-Jacques

- Epicerie et légumes Bio
- Esthéticienne / Massage

Le Conseil débat sur les carences avérées d'une famille sur la gestion des retards pour récupérer un élève à la sortie de l'école. Monsieur le Maire et Marc Robert se propose de rencontrer les Parents.

Démontage des décorations de Noël le 16 Janvier à 9h30

Prochaines Réunions du conseil Municipal :

Vendredi 26/02/2021 – 19h00

Vendredi 19/03/2021 – 19h00

Jeudi 29/04/2021 – 19h00

Vendredi 21/05/2021- 19h00

Jeudi 17/06/2021 – 19h00

Vendredi 16/07/2020 – 19h00

La séance est levée à 23h01

Prochain conseil le jeudi 14 janvier à 19h à la salle polyvalente